



Héritage de la grand mere de ma fille

Par **françoise**, le **18/05/2011** à **00:56**

Bonjour,
la grand mère de ma fille vient de dcd a la réunion,le papa de ma fille est lui dcd l année derniere,la soeur de celui ci me demande de prendre contact au plus vite avec le notaire de la réunion qui s occupe de l héritage ,ma question est :faut il que je le contacte ou attendre qu il nous contacte (ma fille à 14 ans) merci pour vos réponses cordialement françoise

Par **mimi493**, le **18/05/2011** à **04:29**

Un héritage doit s'accepter, si vous attendez sans rien faire, votre fille n'aura rien.
Vous devez aussi saisir le juge des tutelles (vous n'avez pas le droit d'accepter l'héritage au nom de votre fille sans l'accord du juge)